



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)  
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN  
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

## NEWS RELEASE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: **Marie Yolène GILLES COLAS**  
PHONE: (509)2940-1222 / 3650-8103 / 3463-4192/  
(509)2244-0076/ 2244-1496  
Cell : **(509) 3728-8466**  
FAX: (509) 2244-4146

---

*Décès d'un agent de la DAP : le RNDDH présente ses sincères  
condoléances aux membres de sa famille et à la DAP*

---

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a appris le décès survenu dans la soirée du 17 février 2014, de l'agent de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) Sadrack NICOLAS, A<sub>2</sub>, matriculé au numéro 11PP-02871.

Agé de *trente-cinq* (35) ans et affecté à la Prison Civile de la *Croix des Bouquets* depuis le 28 octobre 2012, l'Agent Sadrack NICOLAS se trouvait non loin de l'entrée de la prison lorsqu'il a reçu plusieurs projectiles au niveau de l'aisselle gauche, dans des circonstances non encore élucidées.

Les premières informations recueillies par le RNDDH font état de ce que la prison alimentée en courant de ville se trouvait totalement dans le noir au moment de l'évènement, en raison du fait que le courant de ville n'était pas disponible et que la génératrice de la prison ne fonctionne pas depuis avril 2013.

De plus, selon les responsables rencontrés dans le cadre de ce dossier, aux environs de *sept* (7) heures du soir, un véhicule suspect, de marque *Terios*, de couleur grise, dont la plaque d'immatriculation n'aurait pas été relevée et dont les agents ne pouvaient identifier les occupants, se trouverait à la *Rue des Forts*, non loin de la barrière principale de la prison. *Quatre* (4) agents de la DAP, dont la victime elle-même, seraient allés demander au chauffeur de s'identifier et d'expliquer les raisons pour lesquelles il se trouvait tout près de la prison. Au moment précis où les agents se seraient adressés aux occupants du véhicule, des coups de feu auraient été entendus, portant les responsables à prioriser la thèse d'une tentative d'attaque contre la prison. La victime aurait été touchée mortellement dans le chaos qui s'en serait suivi.

Pour sa part, le RNDDH a remarqué que le mur de la façade d'entrée de la prison comporte effectivement plusieurs impacts de balles.

Le RNDDH estime regrettable que la prison dans son ensemble se trouvait totalement dans le noir car certains agents en poste ne peuvent pas être catégoriques dans leurs explications sur ce qui s'est réellement passé, notamment en raison du noir.

Il est aussi navrant que certains agents de la DAP qui se trouvaient dans l'enceinte de la Prison Civile de la *Croix des Bouquets* n'étaient pas en uniforme alors qu'ils étaient à leurs heures de service. Ceci malheureusement donne l'impression d'un relâchement dans le travail et démontre, si besoin en était, les dégâts que peut produire la déconcentration des agents de la DAP en poste.

Le RNDDH déplore le décès de Sadrack NICOLAS, dans ces circonstances et exige que les autorités concernées mènent une enquête sérieuse autour du drame survenu le 17 février 2014 car, la famille de la victime ainsi que la population ont droit à la vérité.

Enfin, le RNDDH présente ses sincères condoléances à la famille de la victime en particulier et à toute l'institution pénitentiaire en général et espère que, tel que prévu par la Loi et le *Statut Spécial Fixant les Dispositions Communes Applicables aux Fonctionnaires Actifs de la Police Nationale d'Haïti*, les autorités concernées accompagneront la famille de la victime, notamment son fils aujourd'hui âgé de *deux* (2) ans, affecté par ce drame.

Port-au-Prince, le 19 février 2014